

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 38

présenté par  
M. Larrivé

-----

### ARTICLE 36 A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas raisonnable de multiplier les articles législatifs enjoignant au Gouvernement de produire des rapports.